

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-MONTAUBAN

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 DÉCEMBRE 2024 19 h

Séance extraordinaire de ce conseil, tenue à Notre-Dame-de-Montauban, à 19 heures, le 18^e jour du mois de décembre deux mille vingt quatre (2024), au Centre municipal de Notre-Dame-de-Montauban, 477 avenue des Loisirs.

À laquelle sont présents les membres du conseil:

Monsieur Marcel Picard, maire
Madame Martine Frenette, conseillère
Monsieur Roger Laganière, conseiller
Madame Ginette Bourré, conseillère
Madame Sylvie Huot, conseillère

Étaient absents:

Madame Guylaine Gauthier, conseillère
Monsieur Jean-Louis Martel, conseiller

Tous membres du conseil et formant quorum.

ORDRE DU JOUR

1 ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ

- 1.1 Ouverture de l'assemblée
- 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

2 TRÉSORERIE

- 2.1 Présentation et adoption des prévisions budgétaires 2025
- 2.2 Adoption du plan triennal d'immobilisation 2025-2026-2027

3 Période de questions

4 Levée de l'assemblée

1 ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ

1.1 Ouverture de l'assemblée

La session est ouverte à dix-neuf heures (19 h), sous la présidence de monsieur Marcel Picard, maire. Madame Joëlle Vadeboncoeur-Harrison, directrice générale et greffière-trésorière, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

2024-12-214 Monsieur Marcel Picard fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par M. Roger Laganière

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal adopte l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 18 décembre 2024 19 h tel que proposé.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2 TRÉSORERIE

2.1 Présentation et adoption des prévisions budgétaires 2025

2024-12-215 Madame Martine Frenette, conseillère, fait la lecture des prévisions budgétaires 2025.

Il est proposé par Madame Ginette Bourré

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal adopte les prévisions budgétaires 2025 telles que proposées.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2.2 Adoption du plan triennal d'immobilisation 2025-2026-2027

2024-12-216 Madame Martine Frenette, conseillère, fait la lecture du plan triennal d'immobilisations 2025-2026-2027.

Il est proposé par Madame Sylvie Huot

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal adopte le plan triennal d'immobilisations 2025-2026-2027 tel que proposé.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

3 PÉRIODE DE QUESTIONS

4 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2024-12-217 Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est proposé par Monsieur Roger Laganière

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée à 19 h 58

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

Monsieur Marcel Picard
Maire

Madame Joelle Vadeboncoeur-Harrison
Directrice générale et greffière-trésorière

" Je, Marcel Picard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal" En foi de quoi je signe ce 19 décembre 2024.